



## Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

### du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Délibération n° 2323

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 22 février de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

#### Présents :

Madame Christine TEQUI

Messieurs Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, André VIDAL, Pierre VIEL.

#### Excusés :

Madame Elisabeth CLAIN

Messieurs Jean-Pierre BOIX, Augustin BONREPAUX, Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Pierre VIEL (présence en visio à partir de 19h)

Absent : Messieurs Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, Jean-Marc TEISSEIRE.

#### Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX et Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Messieurs Jean-Luc COURET et Jean-Paul FERRE

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Madame Elisabeth CLAIN

Monsieur Francis MAGDALOU a pouvoir de Monsieur Pierre VIEL (en visio à partir de 19h)

#### Objet

**Programmation d'études et demandes de subventions – 2<sup>ème</sup> tranche 2021**

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire d'engager des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau potable (PGSSE) lorsque le SMDEA engage des travaux de mise en place de traitement des eaux. Il s'agit en effet d'une condition d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le PGSSE consiste en la réalisation d'une étude de dangers et en la définition d'un plan d'actions adapté se déclinant sur l'ensemble du système de production et de distribution d'eau et s'inscrivant dans le temps (démarche d'amélioration continue). Cette démarche de gestion « en amont », qui relève de la responsabilité de la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau (PRPDE), concourt à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

Madame la Présidente propose, par conséquent, aux membres du Conseil d'Administration d'engager une deuxième programmation d'études d'un montant hors taxes de **215 000 € HT**, correspondant à la réalisation du PGSSE du secteur du Douctouyre, du secteur de Serres sur Arget et du secteur de L'Herm.

\* \*  
\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

#### **APPROUVE**

ledit rapport.

#### **AUTORISE**

Madame la Présidente, ou son délégataire

- à mettre en place cette programmation d'études
- à signer les documents correspondants
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,  
à compter du **26 FEV 2021**  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le **26 FEV 2021**

**La Présidente  
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : **26 FEV 2021**  
Publié ou Notifié le : **1 MARS 2021**

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2323**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

*Réunion du 22 février 2021*

**DEUXIEME PROGRAMMATION D'ETUDES 2021**

**EAU POTABLE**

<b>Canton</b>	<b>Unité territoriale</b>	<b>Commune</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT en €</b>
Pays d'Olmes	Pays Cathare et Quérigut	Roquefort les Cascades	Réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable (PGSSE) du secteur desservi par la future UTEP du Douctouyre	55 000.00 € HT
Val d'Ariège	Pays de Foix	Serres sur Arget	Réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable (PGSSE) du secteur desservi par l'UTEP de Serres/Arget	60 000.00 € HT
Val d'Ariège	Pays de Foix	L'Herm	Réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable (PGSSE) du secteur desservi par la future UTEP de L'Herm	100 000.00 € HT
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>215 000.00 € HT</b>